

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS592

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Colin-Oesterlé et Mme Firmin Le Bodo

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.